

LE PRIEURÉ SAINT-MARTIN DE BONNŒUVRE

Pierre JAUNASSE



Bannière rouge de Bonnœuvre

On distinguait deux catégories de prieurés :

- **Les prieurés simples** qui n'étaient généralement que des fermes dépendant des abbayes administrées par quelques moines (souvent deux ou trois) envoyés par le père abbé. Ils ne formaient pas une communauté distincte et séparée de celle de leur abbaye mais constituaient un petit centre monastique appelé *cella* ou *obedientia*. Ce n'est qu'au début du XII^e siècle que les moines acquirent une certaine indépendance par rapport à leur abbaye et que l'un d'entre eux prit le titre de *prior* et passa tous les engagements au nom des autres. C'est donc à cette époque également que la *cella* prit le nom de prieuré. Le prieur nommé par l'abbé était son représentant. Peu à peu, en raison des donations effectuées, les prieurés furent titulaires de véritables bénéfices.
- **Les prieurés-cures** étaient soit des chapelles, des fermes priorales, soit des paroisses confiées aux moines notamment lors de la réforme grégorienne de l'an 1075 avec bénéfices perpétuels à charge d'âmes.

Lors de l'écroulement de l'empire carolingien, vers l'an 853, les moines se dispersèrent et la règle monastique devint quasi inexistante. La charge d'abbé tomba en commende. A la fin du X^e siècle, le roi Hugues Capet, devenu abbé commendataire de Marmoutier, abandonna ce titre et demanda à des moines de Cluny de venir à Marmoutier y rénover la règle monastique. Ensuite d'autres puissants seigneurs firent appel à l'abbaye de Marmoutier pour réformer d'autres monastères, comme le comte Eudes II de Blois dès 1020, pour Saint-Florent-de-Saumur. D'ailleurs deux moines de Marmoutier en furent élus abbés, Frédéric le 27 août 1022 et Sigon le 30 octobre 1055.

L'effondrement de l'empire carolingien et la baisse de prestige de la papauté avaient entraîné au XI^e siècle l'appropriation par des laïcs des revenus et des fonctions ecclésiastiques. Les dignitaires ecclésiastiques venant généralement de l'aristocratie achetaient leurs charges et vendaient les autres fonctions ecclésiastiques (cures, diaconats...). Ils avaient une famille, leurs enfants devenaient propriétaires des charges et biens d'églises et pouvaient en disposer librement.

Aussi, pour mettre un terme à cette situation, le pape Léon IX promulgua en 1075 des décrets interdisant notamment sous peine d'excommunication la possession de dîmes, oblations et biens d'église. Pour mettre en œuvre cette réforme grégorienne conçue par le moine Hildebrand qui deviendra pape sous le nom de Grégoire VII, Léon IX nomma Airard, abbé de Saint-Paul-Hors-les-Murs à Rome sur le trône épiscopal de Nantes. Un de ses premiers actes fut de confirmer des restitutions d'églises en faveur de l'abbaye de Marmoutier dont le rayonnement spirituel atteignait la Bretagne (prieurés de Varades, Béré, Pontchâteau...).

Les propriétaires de biens ecclésiastiques qui craignaient l'excommunication et désiraient le salut éternel les restituèrent sous forme de donations aux abbayes qui bénéficiaient d'une bonne renommée grâce au renouveau de la vie monastique alors que le clergé séculier avait le mode de vie des laïcs.

Il y eut alors de nombreuses fondations de prieurés qui devinrent autant de centres de la réforme grégorienne.

Outre celui de Bonnœuvre on peut notamment citer les prieurés suivants fondés dans la région d'Anenis :

- prieuré du Cellier (abbaye Saint-Aubin d'Angers)
- prieuré Saint-Pierre de Couffé (abbaye Saint-Aubin d'Angers)
- prieuré d'Oudon (abbaye St-Aubin d'Angers)
- prieuré de Saint-Géréon (abbaye de Déols puis de Bourgdieu)
- prieuré Saint-Pierre de Maumusson (abbaye Saint-Florent de Saumur)
- prieuré Saint-Lambert du Pin et de la Madeleine de Rochementru (abbaye Toussaint d'Angers)
- prieuré de Saint-Herblon (abbaye Saint-Florent de Saumur)
- prieuré Saint-Médard de Saint-Mars-la-Jaille (abbaye Saint-Nicolas d'Angers)
- prieuré Saint-Martin de Varades (abbaye de Marmoutier)
- prieuré Saint-Gervais de Vritz (abbaye Toussaint d'Angers).



Prieuré de Bonnœuvre, facade ouest

Au XIII^e siècle, les prieurés possédaient des domaines importants en raison notamment des aumônes, des redevances (dîmes...) et des donations.

LES ABBAYES FLORENTAISES

Avant de retracer l'histoire du prieuré de Bonnœuvre, il me faut dire quelques mots des abbayes florentaises.

Abbaye du Montglonne qui deviendra l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieux ou Saint-Florent-le-Vieil

Florent, ancien soldat romain, serait venu, selon la légende, pour évangéliser la région de Montglonne vers la fin du IV^e siècle.

Le premier document révélant la présence de moines en ce lieu est une charte de 717-718. Il y aurait donc eu une vie communautaire de moines sur le Montglonne au moins dès la fin du VIII^e siècle. Il faut aussi préciser que suivant la tradition, Charlemagne aurait fait édifier ou reconstruire l'abbaye, en reconnaissance, après la victoire remportée par son armée sur les Bretons, près du Marillais en 785 ; mais le diplôme l'attestant aurait été falsifié par les moines eux-mêmes.

Selon des chroniques de l'époque, notamment de l'Astronome et de Saint-Denis, c'est en 812 que Louis le Pieux fit construire un véritable monastère au Montglonne.

Au IX^e siècle les moines furent envoyés en Italie, peut-être pour approfondir la règle bénédictine qu'ils adopteront après avoir été rappelés par le roi Louis le Pieux.

Le monastère fut pillé et incendié par les Normands en 853. Les moines durent s'enfuir avec les reliques de saint Florent et le saint Graal qui auraient été remises au monastère par Charlemagne, selon la légende. Ils vécurent à Saint-Savin en Poitou, puis à Saint-Gondon dans le Berry avant de gagner Tournus en Bourgogne vers 905.

Une dizaine d'abbés se succédèrent à la tête de l'abbaye depuis Mauron jusqu'à Raoul vers 881.

Ensuite le monastère ne devint qu'un prieuré de l'abbaye Saint-Florent-de-Saumur, portant alors le nom de Saint-Florent-le-Vieux ou le Vieil tout en conservant le titre d'abbaye.

Abbaye de Saint-Florent-les-Saumur ou Saint-Florent-de-Saumur puis Saint-Florent-le-Jeune ou Saint-Florent-près-Saumur

De retour de leur exil en Bourgogne, les moines s'installèrent sous la protection du comte de Blois, dans le castrum de Saumur. Dès 950, leur église abbatiale était consacrée. Vers 1022, un incendie la détruisit ainsi qu'une partie du château.

Après la bataille entre le comte d'Anjou, Foulques Nerra et le comte de Blois, la vingtaine de moines s'installa alors près de l'église de Saint-Hilaire-Saint-Florent. L'abbaye qu'ils construisirent portera le nom de Saint-Florent-près-Saumur ou Saint-Florent-le-Jeune.

La consécration de leur nouvelle abbatiale qui sera plus tard surnommée *la belle d'Anjou* eut lieu le 15 octobre 1040 en présence de l'archevêque de Tours et de plusieurs évêques.

Six moines retournèrent à l'intérieur du château de Saumur pour y fonder un prieuré dépendant de la nouvelle abbaye qui s'appellera le prieuré Saint-Florent-le-Château.

L'abbaye de Saint-Florent-près-Saumur deviendra prospère et comprendra de nombreux prieurés avant d'être réformée par les Mauristes (congrégation de Saint-Maur) en 1637.

De nombreux abbés se succédèrent depuis Hélie I vers 950. On peut citer Frédéric (1022) et Sigon (1055), moines de Marmoutier, Guillaume Rivallon, fils du seigneur de Dol (35), (1070-1118), Etienne de la Rochefoucault, Jean et Louis Du Bellay. De 1537 à 1790 ils furent remplacés par des abbés commendataires, grands aristocrates tels que Charles de Bourbon, le cardinal François de Joyeuse, le cardinal Jules de Mazarin, André Bernard Constantin de Forbin d'Oppède, Auguste, comte de Belliardi (1767-1790).

En 1790, les revenus de l'abbaye atteignaient 60813 livres, 3644 boisseaux de grains, 100 de fèves, 192 barriques de vin, 25 charretées de foin, 100 aunes de toiles, le tout réduit par les charges à 36490 livres.

Ainsi le monastère bénédictin de Saint-Florent a occupé trois sites au cours de son histoire. La première abbaye a été fondée au Montglonne (Saint-Florent-le-Vieil) à une époque incertaine (V-VIII^e siècle). Après l'invasion des Vikings, une nouvelle abbaye fut fondée un peu avant 950 dans l'enceinte du château de Saumur. Après la bataille de Saumur et l'incendie du monastère celui-ci fut reconstruit à Saint-Hilaire-Saint-Florent près de Saumur.

LE PRIEURÉ SAINT-MARTIN DE BONNŒUVRE

Ogée a noté dans son nouveau dictionnaire de Bretagne que la cure de Bonnœuvre *se présente par l'abbé de Marmoutier*. Il est aussi indiqué dans les archives paroissiales que *le prieuré fut fondé par des moines venus de l'abbaye de Marmoutier ; ce qui explique le patronage de Saint-Martin donné à l'église*. On peut lire également dans la Semaine Religieuse du 16 novembre 1878 « *Bonnœuvre était un ancien prieuré relevant primitivement de Marmoutier, monastère de Saint-Martin à Tours* ». Or, je n'ai trouvé aucun document attestant l'appartenance primitive du prieuré de Bonnœuvre à l'abbaye de Marmoutier. Il n'est pas inutile de rappeler que les sixième et septième abbés de Saint-Florent de Saumur, Frédéric (1022) et Sigon (1055) venaient de Marmoutier et qu'ils auraient pu avoir une influence sur le choix du saint patron du prieuré.

Dom Besse a écrit que « *le prieuré simple de Saint-Martin de Bonnœuvre appartenait à l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur dès 1013* ». L'abbé Grégoire a également mentionné cette date. En 1073, le prieuré était déjà prieuré-cure.



Prieuré de Bonnœuvre, facade sud et est

Quiriacus Nann. sedis Episc. placuit Monasterio S. Florentii & Abbati Guillelmo confirmare Ecclesiam. Episcopi lacus quam lingua Britannica Escoblac nominant in honore sancti Petri constructam sitam in pago Britannico ubi Liger fluv. Oceano immiscetur exceptis sacrilegiis & ipsa parte decimæ quam monachis Majoris mon. antea concesseram. Synodalis vero exactio & Episcopalis apparatus de ipsa Ecclesia annis singulis Nann. Episc. reddantur. Ecclesiam S. Martini in pago Nann. super fluvium Herdis quam Bonovrium vocant. Ecclesiam S. Symphoriani trans Ligerim sitam in parochia quam vocant Oratorium excepta parte & sacrilegiis presbyterorum. Post obitum vero Donni Quiriaci recitata est hæc cartula in Nann. synodo coram D. Benedicto Episc. &c. Data per manus Rodulfi Nannet. Ecclesiarum Cancellarii. v. id Julii ind. xi. regn. Ph. Rege anno xv. præfulatus Donni Quiriaci xlii. anno mlxxlii. Tit. de S. Florent.

Extrait de la charte du 11 juillet 1073
de Quiriac, évêque de Nantes

fêtes de la Vierge-Marie dites de la mi-août, de l'Angevine (8 septembre) et de la Chandeleur.

De 1100 à 1120 environ, don à Saint-Florent par un nommé Glaïus, de la Vieille-Ville et du moulin de Gehenneau avec le consentement de ses copropriétaires. Après leur mort, plusieurs individus et leurs familles voulurent dépouiller les moines, niant que la Vieille-Ville et le moulin leur eussent été donnés. Auffroi ou Alfred, prieur de Bonnœuvre, prouva par le témoignage de sept vieillards, la donation précédemment faite à l'abbaye.



Fondations de l'ancien prieuré de Bonnœuvre, dans la cave (restes des premières fondations ?)

Le 11 juillet 1073, l'évêque Quiriac, frère de Hoël, comte de Nantes et de Cornouaille puis duc de Bretagne, qui descendait par sa mère Judith de Judicaël, comte de Nantes, confirma à Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, la possession de l'église du prieuré de Bonnœuvre, en application de la réforme grégorienne mise en œuvre dans le diocèse par son prédécesseur Airard. En effet, les biens d'église ne pouvaient, lors des restitutions par des laïcs, entrer dans le domaine des abbayes, sans l'autorisation de l'évêque du diocèse. Cette charte de Quiriac fut confirmée lors d'un synode de Nantes par Benoît, son frère et successeur sur le trône épiscopal de Nantes.

De 1070 à 1080, une donation était faite à Saint-Florent de la dîme de Bonnœuvre, par Lambert le Blanc puis par son fils Arvelin ou Ardelin avec le consentement de son frère Séglier et de leur mère, de la moitié des offrandes faites dans l'église de Teillé, aux trois

Une sentence arbitrale d'août 1259 adjugea au prieuré de Bonnœuvre le douzième dans les bois appartenant à Maurice de la Benate, chevalier (Riaillé) et le douzième de ce qu'il percevait sur les porcs paissant dans ses bois.

En 1271, deux moines résidaient dans le prieuré de Bonnœuvre.

Un arrêt du grand conseil du roi du 22 décembre 1682 condamna le prieur Jacques Meslet à payer au cardinal Jérôme Grimaldi, abbé commendataire de l'abbaye Saint-Florent-près-Saumur, vingt-sept années d'arrérages de la cense ou prestation annuelle due à la mense abbatiale.

Le prieur Jacques Meslet a reconstruit en 1668 le prieuré sur les fondations de l'ancien, puis le prieur Leroux l'a restauré en 1860 en le surélevant. Un petit balcon et un cadran solaire ont alors été aménagés sur la façade dominant l'Erdre (façade sud).

SEIGNEURIE DE BONNŒUVRE

Le prieuré de Bonnœuvre était aussi une seigneurie avec droits de basse et moyenne justice, création d'officier pour l'exercice d'icelle, déshérence de ligne, successions de bâtards et autres illégitimes, nomination d'un sergent pour faire la collecte des rentes qui lui étaient dues solidairement par ses vassaux, droit de colombier, de chasse, de moulin et de contraindre ses hommes à y faire moudre leurs grains, de dîme au treizième sur tous les fruits décimables, de lods et vente au huitième et

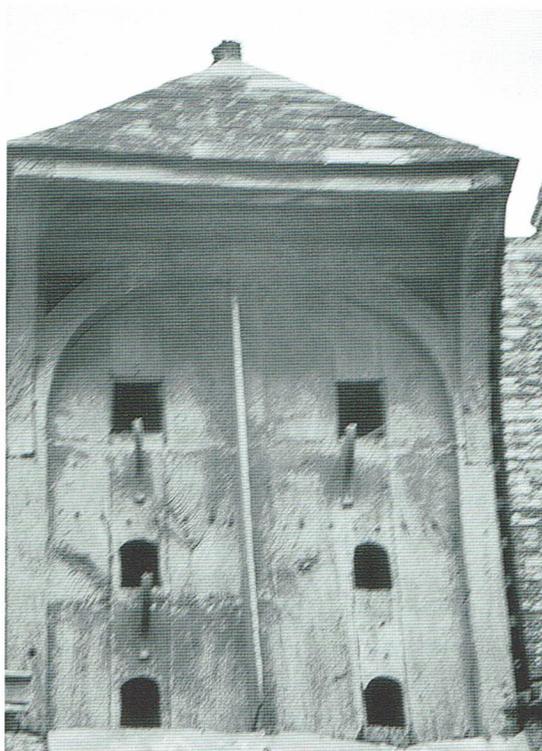
généralement de tous droits attribués au seigneur ayant droit de basse et moyenne justice ainsi qu'il y était inféodé tant envers ses vassaux que le seigneur supérieur et autres.

La construction du pont sur l'Erdre en 1748 est l'œuvre du prieur Brossais. Il a été restauré en 1998.

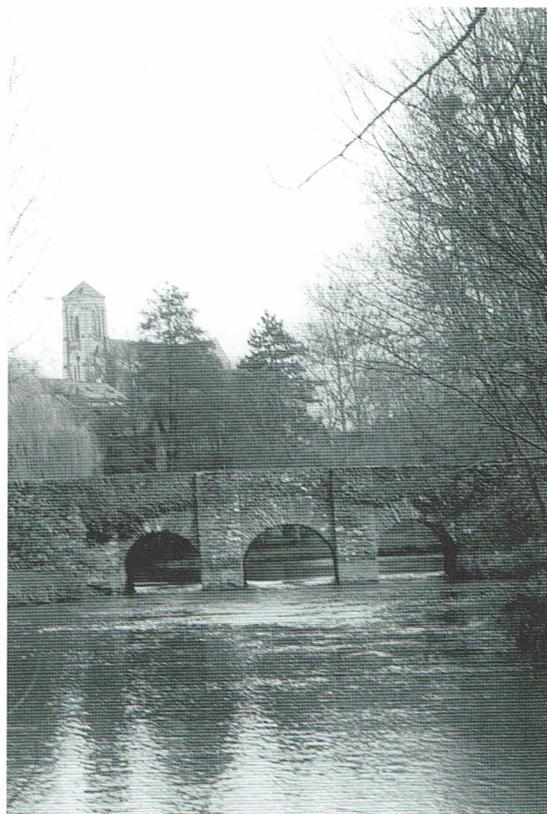
Le moulin à eau a été reconstruit en 1820 sur les fondations de celui du prieuré. Les premiers moulins à eau apparurent dès le milieu du XI^e siècle et se propagèrent surtout au XII^e siècle. Il jouxtait un étang avec île et pêcherie. Comme à l'époque carolingienne, la pêche jouait un rôle important dans l'alimentation, les moines qui pratiquaient l'abstinence une bonne partie de l'année se dotèrent d'étangs pour avoir une réserve de poissons.

Les moines du prieuré n'exploitaient pas directement la plus grande partie de leurs terres. Ils les afféageaient à des paysans (tenures) comme le prouve cet acte du 15 mai 1775 : « *Messire René Bodiguel, prieur commendataire de Bonnœuvre afféagea à François Mérand, Pierre Thiévin, René Gruau, Olivier Bonet, René Rabu, Julienne Rabu, Charles Durand, Olivier Guimard, Julien Bonet et Jean Bonet demeurant tous en la paroisse de Bonnœuvre la mazure et tenure du Landreau et de la Bertaudrie contenant en grand 14 journaux 9 cordes, à charge aux dits afféagistes de payer solidairement douze sols de rente féodale et de reconnaître tenir de la dite seigneurie, les dites terres afféagées roturièrement et de faire les autres obéissances y dues même de contribuer solidairement à faner, à abienner, à emmulonner les foins de la retenue du prieuré de Bonnœuvre et ce conjointement avec les autres vassaux qui y sont ci-devant obligés au prorata de ce qu'il y aura de terres au dit afféagement* ».

Les terres afféagées roturièrement devenaient la propriété des afféagistes qui devaient s'acquitter des rentes et redevances envers le seigneur afféageant. Ils devaient aussi accomplir des corvées sur le domaine exploité directement par les moines ou s'en dispenser, avec l'accord du seigneur, moyennant une contrepartie financière. C'est ainsi que le 29 décembre 1783 certains afféagistes écrivaient au prieur, recteur et seigneur de Bonnœuvre : « *Nous soussignés propriétaires de biens dans la tenure et fief des Bertaudries et du Landreau, obligés par nos aveux de longue possession à raison de la dite tenure et des nouveaux afféagements dans la tenure de Champs Thémis et nouvelle prise du Tranchais, obligés de faner et abienner les foins de la retenue seulement du prieur ; au lieu de fournir dix huit abienneurs comme par le passé, nous nous obligeons solidairement pour nous et consorts de payer chacun au jour Saint Pierre, par une seule main à Messire Bodiguel, prieur actuel et seigneur de Bonnœuvre et pendant son vivant, sans préjudicier aux droits de ses successeurs ni aux nôtres, la somme de neuf livres (signé Bonnet J., Rabu, Thiévin, Bonnet M., Hardou, Briand).* »



Prieuré de Bonnœuvre, le pigeonnier



Pont construit en 1748 par le prieur Brossais et restauré en 1998

Le 17 janvier 1790, le prieur commendataire Bodiguel déclarait au district d'Ancenis que le prieuré possédait (à l'exclusion des terres afféagées) : « *une maison commode et un jardin contigu consistant :*

- 1) – *principalement en dîmes ecclésiastiques au treizième sur les fruits naissants dans ladite paroisse comme froment, seigle, orge, avoine, blé noir, vin, lin, agneaux estimés à 1800 livres ;*
 - *en dîmes inféodées en la paroisse de Riaillé dont le prieur, curé de Bonnœuvre a le tiers sur les gros fruits, froment, seigle, orge, avoine, vin et sept boisseaux de grains prélevés au profit du sieur recteur de Riaillé, affermés 651 livres ;*
 - *en dîmes inféodées sur les métairies de la Marzelle et de la Chesnais en la paroisse de Saint-Sulpice-des-Landes dont le sieur, prieur de Bonnœuvre a le tiers sur les gros fruits, froment, seigle, orge, avoine, affermés 27 livres ;*
- 2) – *dans une métairie, une maison et jardin au bourg de Bonnœuvre contenant environ 40 journaux de Bretagne, tant en prés qu'en terres labourables, estimés 300 livres ;*
- 3) – *un moulin, une maison, deux petits jardins, deux petits prés contigus et un plus grand dans le pré Rougé affermé 262 livres ;*
- 4) – *une moyenne retenue contenant environ 15 journaux, tant en prés, près de la rivière qui le gête par ses fréquentes inondations, qu'en terres labourables estimés 120 livres ;*
- 5) – *deux bois de futaie dont l'un appelé « bois du Breil » vient d'être exploité au profit de l'église sur un arrêt du conseil et avec notre consentement et l'autre, le « bois aux Moines » ;*
- 6) – *six bois taillis, deux de moyenne grandeur et quatre petits estimés 100 ou 120 livres ;*
- 7) – *les rentes féodales consistant en volailles et gibier sans aucune espèce de grains, estimés 50 livres.*

Total 2659 livres avec tous les droits seigneuriaux, création d'officiers ayant droit de lods, de vente, rachat, droits d'épaves et de péage, droit de chasse et de garenne, droit de pêche et de colombier, droit de bâtardise et de déshérence.

Toutes ces possessions appuyées sur de bons titres dont je suis nanti pourraient produire environ 3310 livres mais déduction faite des charges, bénéfice, entretien d'un vicaire, réparation du canal et de l'église, de la métairie et du moulin, de non-valeur ou déficit, cette somme se réduit à 2400 livres avec le talent de dépenser tout chaque année avec mes pauvres en grand nombre dans une petite paroisse".

Lors du dénombrement de janvier 1853, le prieuré comprenait :

- Pierre Leroux, prieur, âgé de 44 ans ;
- Jean-Marie Dabo (en religion frère Thomas d'Aquin), âgé de 39 ans ;
- Julien Dubourg, domestique, âgé de 36 ans ;
- Mathurine Papion, cuisinière, âgée de 57 ans ;
- Marie Alix, vachère, âgée de 43 ans.

Sceau de la seigneurie du prieuré de Bonnœuvre



Le prieur portait le titre de prieur, recteur et seigneur de Bonnœuvre. Le sceau de la juridiction seigneuriale du prieuré fut retrouvé par le prieur Leroux dans les années 1849 en consultant un titre authentique signé le 12 novembre 1769 par le prieur Brossais.

Ce sceau comporte sur un champ d'azur, trois décours 2-1 entourés d'un chapelet et surmontés d'un bourdon ou bâton (le chapelet et le bourdon seraient les signes héraldiques de la dignité de prieur). Plus haut, sur champ uni ou d'argent, il y a les initiales de *Jesus Salvator Hominum per Crucem (JHS)* et encore douze autres décours, six de chaque côté. Au-dessus, on lit en exergue : *Auxillium Meum a Domino*. Tout autour figure la mention *jurisdiction du prieuré de Bonnœuvre*.

LES PRIEURS

- vers 1120 Auffroi ou Alfred
- vers 1563 François Valet (ou de la Vallette)
- 1577 François Mancel
- 1618 Pierre Lepage
- 1665-1685 Jacques Meslet
- 1686-1691 Julien Guillois
- 1691-1704 Charles Poulain de Tramain
- 1704-1742 François de Beaussen, dernier moine, prieur. Il avait été inhumé le 23 septembre 1742 dans l'enfeu de l'ancienne église.

A partir de 1742, le prieuré de Bonnœuvre fut mis en commende par arrêt du Parlement de Bretagne. Un prêtre séculier fut nommé prieur commendataire. La commende consistait en l'octroi d'un bénéfice monastique à un prêtre séculier (ou quelquefois à un seigneur) avec dispense de régularité. Sauf en cas de vacance temporaire d'un bénéfice, la commende octroyée à un prêtre séculier était un véritable titre canonique perpétuel et irrévocable.

- 1742-1772 Jean-François Brossais, décédé le 22 novembre 1772, fut inhumé dans le chœur de l'ancienne église.
- 1773-1805 René Bodiguel. Resté à Bonnœuvre jusqu'en 1792, il y revient le 18 mai 1802 après son exil en Espagne. Le 27 décembre 1804, il fut inhumé dans l'ancien cimetière.
- 1805-1811 Jean-Jacques Lemarié. Il démissionna et se retira à Ancenis.
- 1812-1816 Pierre Brouard qui fut inhumé le 22 avril 1816 dans l'ancien cimetière.
- 1816-1818 Michel Quignon qui devint en 1818 supérieur du collège d'Ancenis.
- 1818-1831 Yves Camaret supérieur du collège d'Ancenis, fut nommé prieur en 1818. Décédé en 1831 ; la plaque de son tombeau a été fixée dans l'église actuelle après son exhumation de l'ancien cimetière.
- 1831-1840 Prosper Charbonnier. Décédé en 1840, il fut inhumé dans l'ancien cimetière.
- 1840-1847 François Durand. Décédé en 1847, il fut inhumé dans le cimetière.
- 1847-1878 Pierre Leroux. Il fit construire l'église actuelle où il a été inhumé le 22 octobre 1878.
- 1878-1879 Joseph Boucaud
- 1879-1892 Pierre Olivaud
- 1892-1896 Henri Dugast
- 1896-1902 Joseph Griveau
- 1902-1911 Charles Moreau
- 1911-1935 Mathurin Rouaud
- 1935-1942 Georges Bouchet
- 1942-1947 Georges Prou
- 1947-1954 René Cassard
- 1954-1975 Joseph Pageot
- 1975-1983 Gérard Fioleau
- 1983-1995 Jules Ledroit

Depuis 1995, la paroisse de Bonnœuvre est desservie par les prêtres du secteur Riaillé-Saint-Mars-la-Jaille. Elle est maintenant intégrée dans la nouvelle paroisse *Nouvelle Alliance – Hauts de l'Erdre*.

Moulin à eau reconstruit en 1820
sur le site du Moulin du Prieuré



PELERINAGE DE SAINT MAIMBŒUF

Les moines du prieuré de Bonnœuvre introduisirent en ce lieu le culte de Saint-Maimbœuf.

Saint Maimbœuf naquit en 574 à Villebernier en Anjou. Très tôt, il fut remarqué par Monseigneur Lezin, évêque d'Angers, grâce à sa conduite édifiante. Ordonné prêtre, il devint prieur du monastère de Chalennes. En 610, il fut sacré évêque d'Angers puis il fut appelé à Paris par Dagobert I. Il fut inhumé le 16 octobre 654 dans l'église Saint-Saturnin d'Angers qu'il avait fait construire et qui deviendra l'église Saint-Maimbœuf. Elle fut détruite en 1793.

Chaque année, le 16 octobre, était organisé un pèlerinage où l'on venait de tous les alentours implorer le saint pour la protection des animaux et notamment des bovins. C'était aussi la fête patronale.

Le 16 octobre 1881, le prieur Olivaud reçut les reliques de saint Maimbœuf qui furent enchâssées dans un précieux reliquaire.

Une statue en bois, naïve expression d'un paroissien qui l'a sculptée, représente le saint.

Le 16 octobre 1914, après la grand'messe, l'église resta longtemps remplie de pieux fidèles. Ceux qui n'avaient pu trouver place pendant la cérémonie attendaient patiemment leur tour, avides d'approcher les saintes reliques.

Le prieuré de Bonnœuvre, témoin d'un passé millénaire, devra sans doute trouver une nouvelle affectation adaptée à notre époque, tout en conservant le souvenir des moines puis des prieurs séculiers qui y séjournèrent pendant toutes ces années et qui ont façonné l'histoire de ce lieu. ■



Statue en bois
de Saint Maimbœuf
Bonnœuvre

Remerciements

M. Joseph Ferron et M. Joël Justeau

Sources

Archives paroissiales ;
F. Macé, *Prieurés dans le diocèse de Nantes* ;
Dom Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France* ;
Dom Lobineau, *Histoire de la Bretagne, preuves* ;
H. Guillotel, *La pratique du cens épiscopal dans l'évêché de Nantes* ;
H 167 (ADLA) ;
H 168 (ADLA) ;
H 169 (ADLA) ;
N. Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne* ;
P. Marchegay, *Chartes nantaises du monastère Saint-Florent* ;
C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* ;
P. Davy, *Histoire de Saint-Florent-le-Vieil* ;
M. Hamon, *Les abbayes de Saint-Florent au haut Moyen Âge* ;
Don Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne* ;
Orieux et Vincent, *Histoire et géographie de Loire-Inférieure* ;
Abbé P. Grégoire, *L'état du diocèse de Nantes en 1790* ;
Semaine Religieuse du diocèse de Nantes.